ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 119448

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les préconisations exprimées dans le rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) intitulé « les inégalités à l'école ». Concernant les conditions de la réforme, le CESE recommande d'appliquer de façon cohérente et constante les réformes, une fois décidées. Selon lui, l'application d'une réforme ne doit pas débuter avant que ne soit pris le temps de la formation des personnels et que les outils nécessaires ne soient développés. Il ajoute que lorsque les moyens (dotations, formations, des personnes, etc.) ne peuvent être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire, une généralisation progressive, avec les moyens nécessaires, doit être préférée à une application immédiate, partout et sans les moyens suffisants. Il ajoute que son application doit être constante, et que les pays qui ont réussi leur système scolaire en profondeur et dans la durée ont pu s'appuyer sur un certain consensus que la France doit ici nécessairement rechercher. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119448
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10727
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)